

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats »

Le nombre de membres présents est de 10
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 09/12/2021	Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant une nurserie ostréicole sur Bouin (85) N° de projet Onagre : 2021-01129-011-001	Avis : Défavorable
------------------------------------	----------------------	--	-----------------------

Discussion

Le CSRPN fait remarquer que le site de compensation n'est pas encore trouvé, or il s'agit d'une exigence forte de la réglementation en matière de compensation.

Le maître d'ouvrage explique qu'il est compliqué de trouver un site. L'acquisition foncière n'est en revanche pas une contrainte pour la LPO qui doit bénéficier de cette future acquisition. L'objectif est de trouver le bon site de compensation dont on a besoin et non pas un site par défaut !

Le CSRPN fait remarquer qu'à ce titre, dans la convention, la LPO s'engage à trouver le site dans les 5 ans. Elle endosse donc la responsabilité juridique de la mise en œuvre des mesures de compensation à la place du pétitionnaire.

Le CSRPN se demande par ailleurs quelles mesures correctives seront prises si le terrain n'est pas trouvé dans les 5 ans ?

Délibération

La DDTM de Vendée explique que le projet se situe sur un ancien site ostréicole défini comme tel dans le PLU. Ils vont s'agrandir sur des terrains agricoles.

Le CSRPN rappelle que le maître d'ouvrage ne peut pas faire reposer ses obligations de compensation sur la LPO. Le délai de 5 ans aurait pu être réduit et la recherche foncière anticipée.

Pour le CSRPN, le dossier est de mauvaise qualité et n'aurait pas dû lui parvenir. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un projet justifié par une raison impérative d'intérêt public majeur.

Vote : 10 votants

- Favorable : 0
- Abstention : 0
- Contre : 10

Date de signature : 10/01/2022

L'animateur de la commission

Jean-Guy Robin

